



Conseil municipal de NOYAL-PONTIVY

Séance ordinaire du 9 février 2026

Procès-verbal

Ordre du jour

Finances

- Approbation des comptes financiers uniques 2025
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2026

Transports scolaires

- Convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires

Pontivy Communauté

- Convention de servitude de passage Altho

Questions diverses

Convoqué le 27 janvier 2026, le conseil municipal de la commune de Noyal-Pontivy s'est réuni en salle du conseil municipal, le lundi 9 février 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ROBERT.



Nombre de membres en exercice : 27 (Quorum : 14)

Étaient présents : M. Lionel ROPERT, Maire, M. Henri DOMBROWSKI, Mme Sylvie GASCHARD, M. Dominique QUÉRO, Mme Claudine LE GARGASSON, M. Patrice CORBEL, M. Laurent

NICOLAS, M. Louis CADIC, M. Christian LE TENNIER, Mme Véronique EZANIC, Mme Gwénaëlle AMIAUX, Mme Corinne CONAN, Mme Valérie LE MOIGNIC, M. Philippe LE CORNEC, M. Erwan ROYER, Mme Lydie LE BRAS, Mme Chantal LABBAY, M. Philippe JEGOUREL, Mme Sylvie MONNET, M. Laurent FOUCAULT, Mme Nelly GANIVET.

Absents excusés : Mme Michelle LE DOUGET, Mme Angélique PUTOIS, Mme Stéphanie GUIDARD, Mme Rachel DUQUESNEL, M. Hugo QUILLERE, M. Michel HARNOIS

Pouvoirs :

- Mme Michelle LE DOUGET donne pouvoir à M. Dominique QUÉRO
- Mme Angélique PUTOIS donne pouvoir à Mme Sylvie GASCHARD
- Mme Stéphanie GUIDARD donne pouvoir à M. Philippe LE CORNEC
- Mme Rachel DUQUESNEL donne pouvoir à M. Christian LE TENNIER
- M. Hugo QUILLERÉ donne pouvoir à M. Louis CADIC
- M. Michel HARNOIS donne pouvoir à Mme Nelly GANIVET

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. A ce titre, il est proposé de désigner Monsieur Philippe LE CORNEC pour exercer ces fonctions.

Ceci exposé,
Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe LE CORNEC pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.



**Approbation du procès-verbal de la séance
du conseil municipal du 8 décembre 2025**

En application de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal du conseil municipal doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

N'ayant eu aucune observation suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 pour avis, le maire propose alors de l'approuver.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

1 Finances

Approbation du compte financier unique - 2025

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu les décisions modificatives votées durant l'année 2025,

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote,

Le conseil municipal doit :

1° Donner acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessous ;



2° Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter le compte financier unique 2025 selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 148 982,94	3 705 400,00	6 854 382,94
	Recettes réalisées (1)	B	2 001 460,21	3 890 570,96	5 892 031,19
	Restes à réaliser	C	225 314,63	0,00	225 314,63
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 661 577,96	4 253 451,84	6 915 029,80
	Dépenses réalisées (1)	E	1 646 793,89	3 381 669,70	5 028 463,59
	Restes à réaliser	F	675 832,77	0,00	675 832,77
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	354 666,32	508 901,29	863 567,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-487 404,98	548 051,84	60 646,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-132 738,66	1 056 953,12	924 214,46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-450 518,14	0,00	-450 518,14
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-583 256,80	1 056 953,12	473 696,32

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 26 voix
 Contre : /
 Ont voté contre : /
 Abstentions : /
 Se sont abstenus : /



Approbation du compte financier unique 2025 Porh Person 3

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu les décisions modificatives votées durant l'année 2025,

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Hors la présence du maire, Monsieur Lionel ROPERT, il est demandé au conseil municipal de valider le compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	397 633,48 €	378 761,06 €
Résultat	18 872,42 €	
Résultat N-1 à reporter	100 801,58 €	
Résultat net de clôture fonctionnement	-119 674,00 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	241 149,71 €	286 806,39 €
Résultat		45 656,68 €
Résultat N-1 à reporter	286 806,39 €	
Résultat net de clôture investissement	-241 149,71 €	

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 20 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : 6
Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL



Approbation du compte financier unique 2025 Le Clos de la Madeleine

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu les décisions modificatives votées durant l'année 2025,

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Hors la présence du maire, Monsieur Lionel ROPERT, il est demandé au conseil municipal de valider le compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	40 061,08 €	49 169,13 €
Résultat		9 108,05 €
Résultat N-1 à reporter		102 018,61 €
Résultat net de clôture fonctionnement		111 126,66 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice		38 767,08 €
Résultat		38 767,08 €
Résultat N-1 à reporter	38 767,08 €	
Résultat net de clôture investissement	0,00 €	

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 20 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : 6
Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL



Affectation des résultats de clôture 2025 – Budget général

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M 57

Considérant que conformément à l'instruction M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du CFU 2025,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	3 381 669,70 €	3 890 570,98 €
Résultat		508 901,28 €
Résultat N-1 à reporter		548 051,84 €
Résultat net de clôture fonctionnement		1 056 953,12 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	1 646 793,89 €	2 001 460,21 €
Résultat		354 666,32 €
Résultat N-1 à reporter	-487 404,98 €	
Résultat net de clôture investissement	-132 738,66 €	

Résultat net de clôture FONCT + INV		924 214,46 €
--	--	---------------------

Reste à réaliser investissements	675 832,77 €	225 314,63 €
Résultat reste à réaliser INV	-450 518,14 €	
Besoin de financement INV	-583 256,80 €	
à FINANCER par RES FONC	585 000,00 €	

Considérant qu'il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour 2026,

Considérant l'avis de la commission des finances en date du 26 janvier 2026,



Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les résultats définitifs de l'exercice 2025
- D'affecter les résultats de gestion 2025 comme suit :

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement	D 001	132 738.66 €	
	R 1068		585 000.00 €
Fonctionnement	R 002		471 953.12 €

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 21 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : 6
Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL

Monsieur Lionel ROPERT : Je vous remercie pour le vote des divers CFU. Un petit commentaire sur l'année écoulée : je voudrais d'abord remercier Gwénaëlle et toutes les équipes parce que vous avez pu voir, même si ça paraît minime sur l'ensemble de l'année, nous avons eu une diminution du budget de fonctionnement. C'est quelque chose qu'on avait demandé l'année dernière comme toutes les collectivités, de faire attention au fonctionnement et donc effectivement malgré la conjoncture avec les différents prix qui montent, on a réussi à tenir le budget et voire même à le baisser un tout petit peu. Merci Gwénaëlle pour le travail mené auprès des services et merci à tous les services qui ont supporté ça toute l'année pour faire attention à chaque euro dépensé. Un grand merci donc aux services. Tu transmettras Gwénaëlle en direct même si je les ai reçus la semaine dernière pour déjà leur tenir ce discours-là officiellement, mais je voulais le tenir devant vous aussi.



Affectation des résultats de clôture 2025 – Budget Clos de La Madeleine

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M 57

Considérant que conformément à l'instruction M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du CFU 2025,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	40 061,08 €	49 169,13 €
Résultat		9 108,05 €
Résultat N-1 à reporter		102 018,61 €
Résultat net de clôture fonctionnement		111 126,66 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice		38 767,08 €
Résultat		38 767,08 €
Résultat N-1 à reporter	38 767,08 €	
Résultat net de clôture investissement	0,00 €	

Considérant l'avis de la commission des finances en date du 26 janvier 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les résultats définitifs de l'exercice 2025 - D'affecter les résultats de gestion 2025 comme suit :

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement			
Fonctionnement	R 002		111 126.66 €



Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 21 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : 6
Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL

Affectation des résultats de clôture 2025 – Budget Porh Person 3

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M 57

Considérant que conformément à l'instruction M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du CFU 2025,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	397 633,48 €	378 761,06 €
Résultat	18 872,42 €	
Résultat N-1 à reporter	100 801,58 €	
Résultat net de clôture fonctionnement	-119 674,00 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	241 149,71 €	286 806,39 €
Résultat		45 656,68 €
Résultat N-1 à reporter	286 806,39 €	
Résultat net de clôture investissement	-241 149,71 €	

Considérant l'avis de la commission des finances en date du 26 février 2026,



Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver les résultats définitifs de l'exercice 2025**
- **D'affecter les résultats de gestion 2025 comme suit :**

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement	D 001	241 149.71 €	
Fonctionnement	D 002	119 674.00 €	

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 21 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : 6
Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL

Vote du budget primitif 2026 - Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu l'article 4 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Lors de la séance du 8 décembre 2025, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2026.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 soumis à adoption.

Le diaporama présenté expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.



Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif par chapitre pour la section fonctionnement et par opération pour la section investissement, conformément au tableau ci-dessous :

	DEPENSES/RECETTES
INVESTISSEMENT	1 923 240.50 €
FONCTIONNEMENT	4 302 053.12 €

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 21 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : 6
Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL

Vote du budget primitif 2026 – Budget Porh Person 3

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu l'article 4 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le budget de la commune fixe les moyens que se donne le conseil municipal pour réaliser ses objectifs et qu'il convient que ce budget soit adopté en séance du conseil municipal,

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif du lotissement Porh Person 3, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau cidessous :

	DEPENSES/RECETTES
INVESTISSEMENT	635 033.42 €
FONCTIONNEMENT	567 825.71 €



Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 21 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : 6
Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL

Vote du budget primitif 2026 - Budget Clos de la Madeleine

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu l'article 4 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le budget de la commune fixe les moyens que se donne le conseil municipal pour réaliser ses objectifs et qu'il convient que ce budget soit adopté en séance du conseil municipal,

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif du Clos de La Madeleine, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau cidessous :

	DEPENSES/RECETTES
INVESTISSEMENT	0 €
FONCTIONNEMENT	173 688.66 €

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 21 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : 6
Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL



Madame Sylvie GASCHARD : Juste un petit mot pour remercier Gwénaëlle de la clarté de son diaporama et les membres de la commission finances.

Monsieur Lionel ROPERT : Je vais remercier Gwénaëlle et la commission des finances. Je vais remercier Sylvie pour le travail de présentation sur ce moment toujours particulier du vote du budget. C'est beaucoup de chiffres d'un seul coup mais, c'est le petit exercice qu'il faut faire en début d'année pour que l'année puisse continuer derrière. Donc merci à toi Sylvie pour le travail fait encore cette année sur le budget et tout au long de l'année et aux services bien sûr.

2 **Enfance Jeunesse**

Signature de la convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires

Depuis le 1er septembre 2017, en application de la loi n°2015-991 dite loi NOTre, la Région Bretagne est Autorité Organisatrice de Mobilité Régionale. A ce titre, elle est responsable de l'organisation des transports non urbains de personnes (article L3111-1 du code des transports). La Région Bretagne a confié l'exécution des circuits scolaires à des entreprises privées de transport, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 pour une durée de 10 ans, selon les modalités définies dans le cadre d'un marché de services.

La Région Bretagne a fait le choix de déléguer une partie de l'organisation des transports scolaires vers les écoles. La convention formalise les modalités de cette délégation.

La Région Bretagne délègue à l'organisateur secondaire, l'organisation des transports scolaires vers les écoles présentes sur son territoire. Les caractéristiques (horaires, itinéraires...) sont fixées, chaque année scolaire, par décision de l'Autorité Organisatrice. La consistance des services peut être adaptée par l'Autorité Organisatrice compte tenu, en particulier, de l'évolution des effectifs scolaires à transporter, de l'évolution des conditions de circulation et des jours de fonctionnement de l'établissement ou du calendrier scolaire. La durée de la présente convention est concomitante à celle des marchés de services passés avec les entreprises de transport. Elle prend effet au 1er septembre 2025 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'à la veille de la rentrée scolaire 2035/2036.



Monsieur Lionel ROPERT : C'est une régularisation. Nous devons prendre cette délibération.
Monsieur Laurent FOUCAULT : Comment ça se fait qu'une convention qui démarre au mois de septembre, on ne l'a qu'au mois de février ?

Monsieur Lionel ROPERT : Parce qu'elle n'a pas été prise avant, on ne l'avait pas passé. On n'était pas les seuls. Ils ont vu les communes qui n'avaient pas voté et ils nous ont demandé de la repasser. On organise une partie des transports scolaires du réseau pour nos écoles communales. Par exemple, on a changé cette année d'un grand car, on est passé sur des minibus par rapport au nombre d'inscriptions qu'on avait. On l'a fait comme ça cette année, on peut changer s'il y a beaucoup de monde dans les écoles qui reprennent le car, on repassera sur un car plus grand. Ça nous laisse cette latitude-là et c'est toujours en relation avec la Région Bretagne.

Après en avoir pris connaissance, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

4

Pontivy Communauté

Conventions de servitudes au profit de la société Altho (Chemins d'exploitation ZL N°25 à Joli Cœur et parcelle ZN N°34 à Kério Sud

Dans le cadre de la construction des travaux de l'entreprise Altho, des servitudes de passage doivent être constituées :

- Servitude de passage pour un réseau gaz sur le chemin d'exploitation cadastré ZL N°25 à Joli Cœur
- Servitude pour un réseau d'eau épurée sur la parcelle cadastrée ZN N°34 à Kério Sud

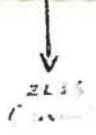
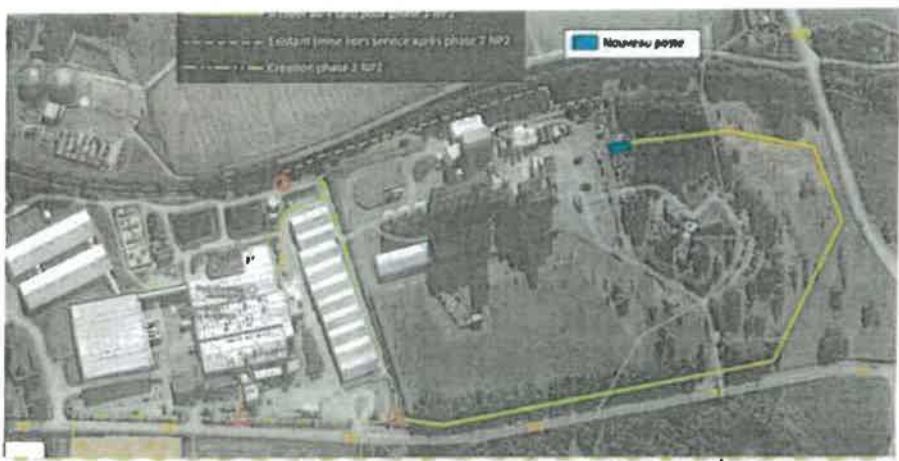
Ainsi, une convention sera rédigée par Maître PENGAM, notaire à Pontivy, afin de constituer les servitudes de passage sur lesdites parcelles.

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider le principe de constitution de servitude de passage sur les parcelles cadastrées section ZL N°25 et ZN N°34, propriété de la commune de Noyal-Pontivy au profit de ALTHO telles que définies ci-dessus ;



- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les conventions de servitudes à intervenir et toutes les pièces relatives à cette décision.



Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /



4 Questions diverses

Informations

Sylvie GASCHARD

Nous aurons un conseil d'administration du CCAS le 18 février à 18h30.

Laurent NICOLAS

Jeudi matin, j'ai une réunion au niveau du syndicat Morbihan énergies en tant que membre du conseil d'administration

Dominique QUÉRO

Concernant la partie de travaux, je vais évoquer surtout les travaux de la 2^{ème} tranche du Clos de la Madeleine. On a eu une estimation pour la voirie, trottoir et aménagement d'un montant qui s'élève à 124 265 €HT. On espère toujours avoir un déblocage du département avec une prise en charge à 20 %. On attend un retour des appels d'offre favorable. Il y a également l'éclairage et les candélabres de 25 215 €HT. Ce montant sera subventionné par Morbihan Énergies pour un montant de 7 564 €HT, soit un reste à charge pour la commune de 17 651 €HT soit un montant qui va s'élever à la hauteur de 141 916 €, budgétisé autour de 145 000 €. On ose espérer qu'on sera bien en dessous de ce qui a été budgétisé.

Pour le lotissement Porh Person 3, juste un point à date sur les 17 lots à la vente (en dehors de Morbihan Habitat) : 7 lots vendus le 4, le 9, le 13, le 15, le 16, le 18 et le 19 et une promesse de vente en cours.

Je voulais profiter de ce dernier conseil pour adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des services de la commune parce que moi, je les ai tous côtoyés du fait de ma fonction. Merci à tout le personnel des services administratifs et des services techniques. Merci à toi Gwénaëlle ! J'aurai l'occasion de revoir David également pour le remercier. Merci pour votre professionnalisme à vous tous, vos disponibilités, la qualité de nos échanges tout au long de ce mandat. Pour ma part, ce fut un vrai plaisir de travailler avec vous et avec tout le personnel communal.

Henri DOMBROWSKI

Rien de bien particulier pour moi si ce n'est qu'on commence à voir Orange qui bouge, suite au courrier que Lionel et une centaine de maires du Morbihan ont fait parvenir à la direction régionale de Orange. Reste à savoir la date. On devrait pouvoir sans trop tarder enfouir les réseaux Orange de la cité du Guily.



Claudine LE GARGASSON

Commission des menus jeudi prochain.
Le programme des vacances d'été sera publié fin mars/début avril.
Quant à la boîte à livres près du centre de loisirs, la rénovation est terminée et les enfants du CME qui sont donc en 6e actuellement vont la découvrir et faire une photo mercredi prochain.

Patrice CORBEL

Subventions aux associations : nous faisons le contrôle des dossiers et nous demandons des pièces manquantes à certaines associations qui n'avaient pas envoyé toutes les pièces

Lionel ROPERT : Effectivement sauf exception, c'est le dernier conseil. S'il y avait vraiment quelque chose à passer d'ici le mois de mars, ce serait un conseil extraordinaire.

Je voudrais remercier tous les services qui ont officié pendant les 6 ans. Je voudrais remercier aussi tous les conseillers municipaux qui sont ici autour de la table parce que c'est un investissement pour tout le monde. Donc merci à vous pour votre bienveillance et aussi votre esprit de construction pendant ces 6 années. Un mandat qui s'est passé normalement on va dire, dans un débat politique toujours courtois. Donc merci à tout le monde pour ça. On ne s'est pas écharpé comme ça peut se faire dans certains conseils municipaux. Il faut savoir remercier mais on a tous travaillé en bonne intelligence durant ces 6 années. Je voudrais faire un remerciement particulier à tous les services pour le mois de janvier qu'on a pu connaître avec toutes les intempéries. Ça part des services techniques qui étaient sur le terrain mais aussi aux services administratif ou scolaire qui étaient sur le terrain, tout le monde y a été. Donc merci à tout le monde aussi pour ce mois de janvier un peu particulier qui nous a un peu poussé dans nos retranchements et qui continue parce qu'au niveau intempéries, les deux prochaines semaines ne s'annoncent pas encore de tout repos. N'hésitez pas à faire remonter certaines informations si vous les avez parce qu'on voit que ça bouge au fur et à mesure. On est aux aguets.

Nous avons reçu l'association de philatélie et de cartophilie, samedi en mairie parce que c'est une association qui disparaît. Il n'y avait plus beaucoup de bénévoles et ils ont remis à 3 associations différentes une somme d'argent. Ils ont notamment donné 4 000 € à la mairie de Noyal-Pontivy avec un fléchage particulier pour des actions du CME qu'on s'est engagé à ne pas sortir un centime pour des projets municipaux qu'on pourrait mener. Les 4 000 € iront auprès du conseil municipal des enfants et pourraient être bien centrés sur la sortie qu'il va y avoir à Paris suite à l'invitation du sénateur Bleunven, le jour des vœux. On va donc pouvoir faire cette sortie-là, nous sommes en train de l'organiser entre tout le monde (l'Assemblée Nationale et le Sénat).



Concernant la tenue des bureaux de vote par rapport aux horaires sur la journée, on a prévu de faire 3 heures pour être un peu moins long comme il y a du monde. Ça permettra à tout le monde de tourner un petit peu. Je ferai appel auprès de Guillaume Duval pour voir comment les gens peuvent venir si on prend 4 personnes par tranche horaire sur chaque bureau de vote. Normalement ça doit passer ! Les horaires seraient 8h /11h30, 11h30/15h et 15h/18h et après le dépouillement derrière pour le 15 mars. Je vous remercie encore pour ces 6 années au sein du conseil municipal et il me reste à vous souhaiter une bonne soirée. A bientôt, au moins le 15 mars autour des urnes et ensuite on verra s'il n'y a qu'un tour, le conseil municipal suivant les élections aura lieu le vendredi 20 mars 2026 normalement à 18h30.

A 20h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance
Philippe LE CORNEC

Le Maire
Lionel ROPERT